

Métiers préparés

- L'enseignement a pour but de former des techniciens supérieurs aptes à intervenir de façon CREATIF en design d'espace.
- Le design d'espace comprend plusieurs domaines professionnels :
 - o Espace naturel et construit
 - o Espace habité /architecture d'intérieur
 - o Espace éphémère/événementiel.



Accès à la formation

Conditions d'accès :

Recrutement national sur dossier scolaire pour les élèves de Bac STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués) ou de Mise à niveau Arts Appliqués.

Procédure de recrutement :

Vœux à saisir sur le site : www.admission-postbac.fr

Recrutement sur dossier, examiné en Mai par une commission de sélection. 15 élèves retenus par an pour 250 dossiers

Profil de l'élève et critères de sélection :

Excellence et équilibre du dossier scolaire.

Déroulement de la formation

Matières et horaires hebdomadaires : 1^{ère} et 2^{ème} année

Français	2h	-	2h
Philosophie	2h	-	2h
Mathématiques	2h	-	2h
Sciences physiques	2h	-	2h
Langue vivante	2h	-	2h
Economie et gestion	1h	-	1h
Expression plastique	5h	-	4h
Arts visuels	2h	-	2h
Atelier de conception / technologie	14h	-	14h
Informatique appliquée	2h	-	1h
Sémiologie de l'espace et communication	1h	-	1h
Horaire hebdomadaire indicatif	35h	-	33h

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Statistiques de réussite	93%	100%	80%	94%	100%	100%

Organisation pédagogique

- Tout en mettant en œuvre ses aptitudes créatives et artistiques, en cours d'Arts appliqués, l'étudiant sera amené à développer ses capacités à :
 - o ANALYSER un problème relevant de l'organisation spatiale.
 - o CONCEVOIR des solutions pertinentes en fonction d'impératifs humains, fonctionnels, économiques, techniques...
 - o CONDUIRE une étude avec méthode.
 - o MAITRISER les moyens d'expression et de communication.
 - o REINVESTIR avec discernement ses connaissances technologiques.
 - o EXPOSER ORALEMENT une démarche et une argumentation.
- Un stage obligatoire de 6 semaines en milieu professionnel est prévu à l'issue de la première année et validé par un rapport d'activité et une soutenance lors de la seconde année.
- Soutenance de stage lors de l'examen. C.C.F.*
- Des visites pédagogiques de musées, d'exposition et des interventions de professionnels, durant les deux années, complètent la formation.

Examen

Épreuves, durée, nature et coefficient :

Domaine professionnel				
E4	Epreuve professionnelle de synthèse U4.1 projet professionnel (dossier à produire et à présenter) - C.C.F.*	0h30	orale	13
	U4.2 rapport de stage et d'activités professionnelles - C.C.F.*	0h10	orale	1
E5	Dossier de travaux U5.1 Démarche créative - C.C.F.*	8 h	pratique	2
	U5.2 Travaux personnels (dossier à produire et à présenter)	0h30	orale	3
E6	Arts visuels - C.C.F.*	3 h	écrite	4

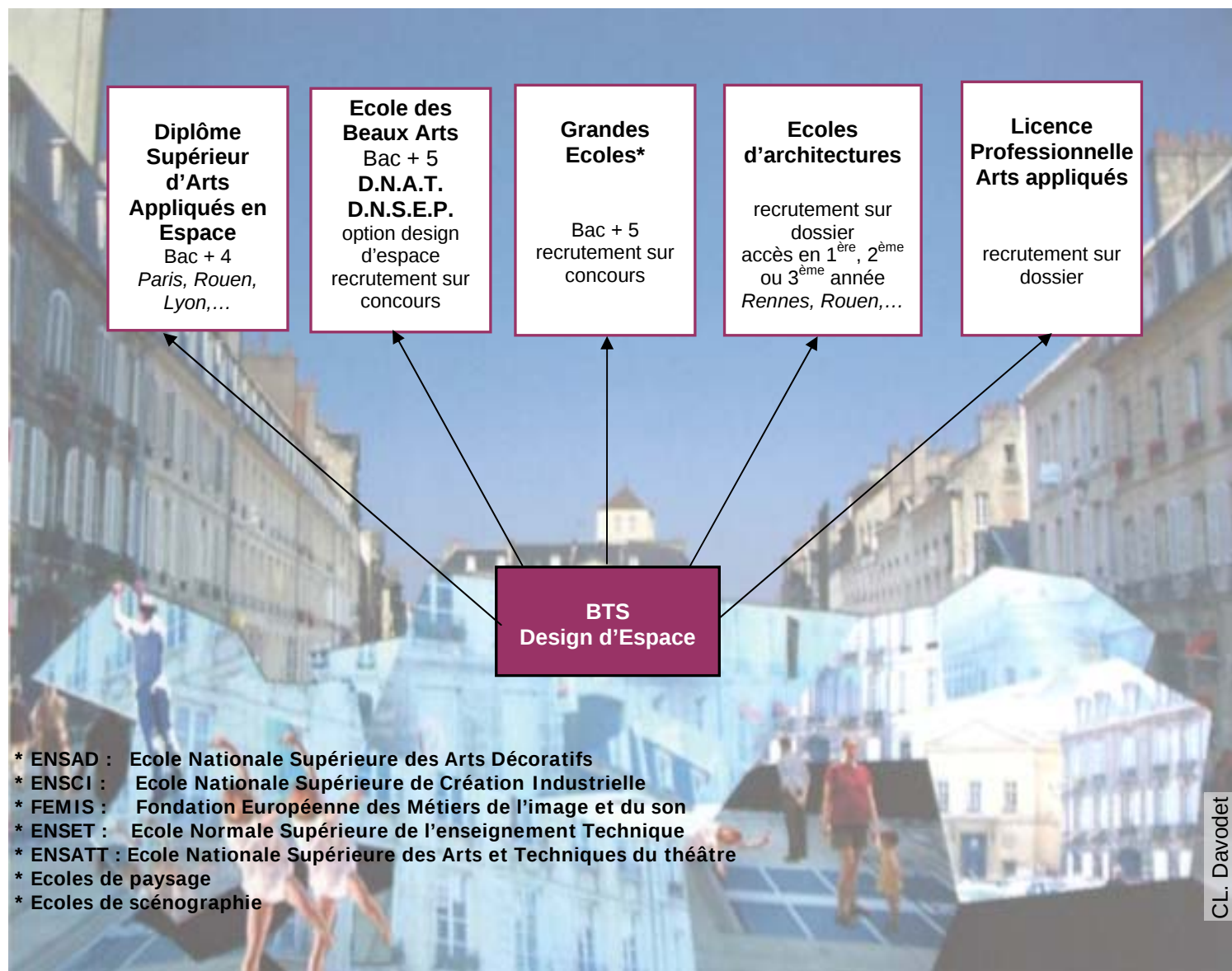
Domaines généraux

E1	Français	4 h	écrite	3
E2	Langue vivante étrangère - C.C.F.*	0h20	orale	2
E3	Mathématiques	1h30	écrite	1,5
	Sciences physiques	1h30	écrite	1,5

Approfondissement sectoriel : 0 h15 oral. Mention sur diplôme : environnement ou architecture intérieure ou événementiel.

*C.C.F. : Contrôle en Cours de Formation - en 2^{ème} année





Etudier au Lycée LAPLACE

Accès :

Le lycée est desservi par les bus urbains et inter-urbains ainsi que par le tramway (arrêt Copernic : lignes A et B) qui assure une liaison directe avec la gare SNCF.

Effectif :

Le lycée accueille environ 1100 élèves et étudiants.

Services :

Il possède une demi-pension.
 L'hébergement en cité universitaire voisine est possible.
 Une infirmière, un médecin scolaire,
 Une assistante sociale (permanences),
 Une conseillère d'orientation psychologue (permanences).

Centre de Documentation et d'Information :

Il comprend une bibliothèque générale et technique, une vidéothèque et des ressources informatiques nombreuses et diversifiées. Il est ouvert toute la semaine.

Informatique, Intranet et Internet :

L'établissement dispose d'un réseau informatique de 700 postes, tous munis d'une connexion internet. Chaque élève y accède pendant le temps de classe ou sur des équipements disponibles hors temps de classe (salle en libre service, salles de travail, CDI, foyer...).

Association sportive :

Elle est ouverte à tous et propose aux licenciés (350 élèves) la pratique de sports collectifs ou individuels nombreux et divers. Le lycée dispose de ses propres installations sportives et permet l'accès à d'autres installations voisines (université très proche).

Aides à la scolarité :

Pour les bourses de l'enseignement secondaire ou supérieur, les dossiers sont à constituer *avant* l'entrée au lycée. Des aides peuvent être attribuées par le fonds social lycéen, en cours de scolarité.